



L'organisation des visites

Choose Paris Region organise chaque année les visites du jury régional qui attribue les 3 premières Fleurs du Label des « Villes et Villages Fleuris » pour la région Île-de-France.

Le dossier de présentation

Les communes candidates au label doivent constituer un dossier de présentation qui permettra aux membres du jury régional d'appréhender dans son ensemble les projets réalisés par les équipes municipales en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Ce dossier présente les caractéristiques démographiques et générales de la commune, la démarche de valorisation entreprise, les acteurs et ressources mobilisés, les modalités d'animation et de promotion de la démarche ainsi que la mise en œuvre des actions (patrimoine végétal et fleurissement, gestion environnementale des espaces verts, actions en faveur de la qualité du cadre de vie).

Le guide aux communes

Le guide téléchargeable ci-dessous est un outil d'accompagnement des communes dans la démarche de progrès.

Les crit

La grille d'éva

- Visite du
- Mise en o
- Animatio

- Patrimoine végétal
- Gestion environnementale
- Qualité de l'espace public
- Analyse par espace

Vous souhaitez charger un contenu externe fourni par Youtube?

Que regarde le Jury lorsqu'il visite une commune?

Le jury régional d'Île-de-France est composé de 55 membres aux profils très variés. Ils sont élus à l'environnement, représentants des espaces verts, des espaces publics et du cadre de vie, paysagistes, enseignants en science horticole ou encore journalistes.

Ils portent l'attention sur :

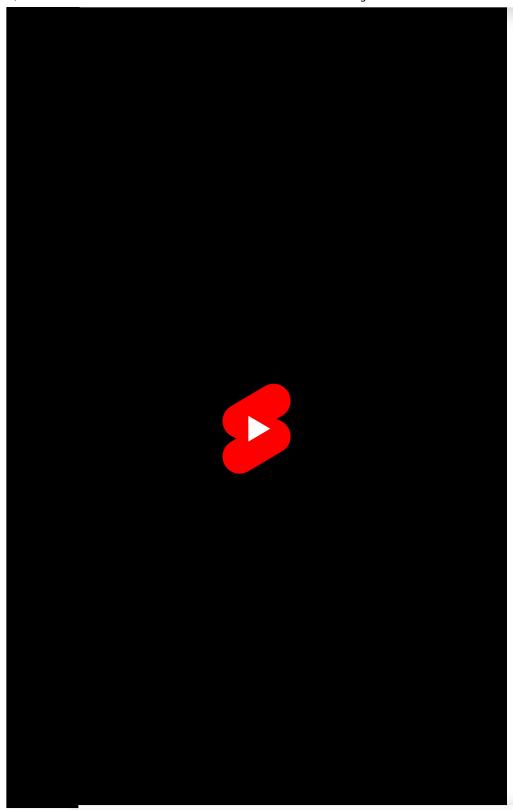
- La répartition des aménagements paysagers sur l'ensemble du territoire communal.
- L'adaptation et l'intégration des aménagements aux contraintes du site et à l'environnement de la commune.
- La priorité accordée aux plantations en pleine terre.
- La diversité dans la choix des végétaux
- La reche
- La qualite
- Le respec
- Les effor
- La bonne
- La gestio utilisation

sols, etc.

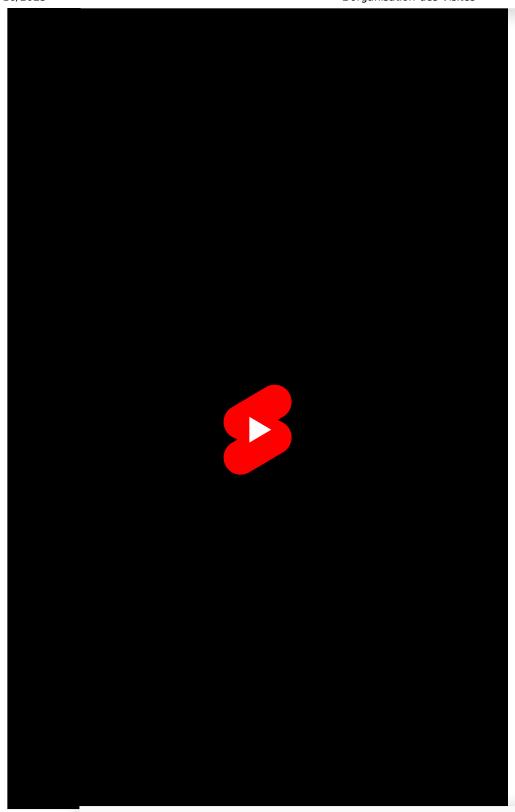
- La qualité de l'entretien du bâti et de l'environnement urbain.
- L'articulation du fleurissement avec la politique globale d'aménagement de la commune.
- La coordination entre les différents services intervenants sur l'aménagement (service des espaces verts, de la voirie, de l'urbanisme et de la communication).
- La concertation avec les usagers et les habitants.
- La sensibilisation et la concertation avec des organismes propriétaires du foncier (organismes logeurs, SNCF, Direction Départementale de l'Equipement, etc.).
- La mise en place d'actions pédagogiques et sociales (écoles, jardins familiaux, formations, etc.).
- Pour chaque commune, le Jury tient compte de la dimension du territoire, de sa population et de ses spécificités, ainsi que de sa date de passage et des conditions climatiques.

Les idées reçues

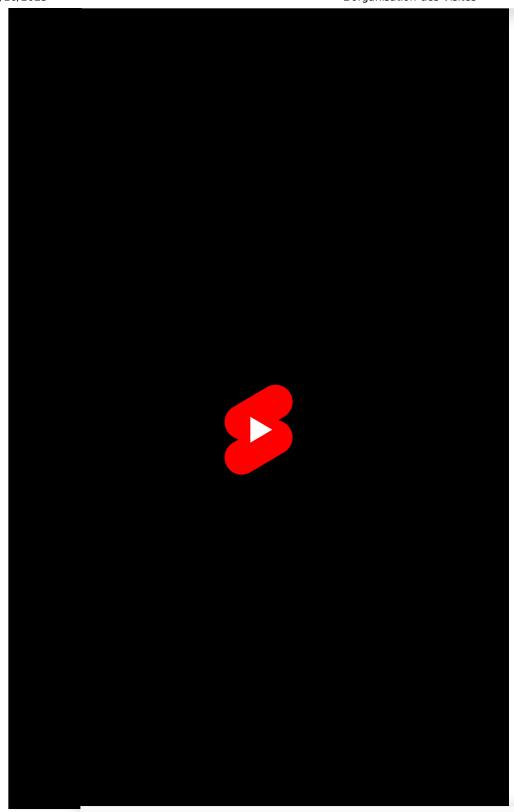
"C'est uniquement la volonté du maire"



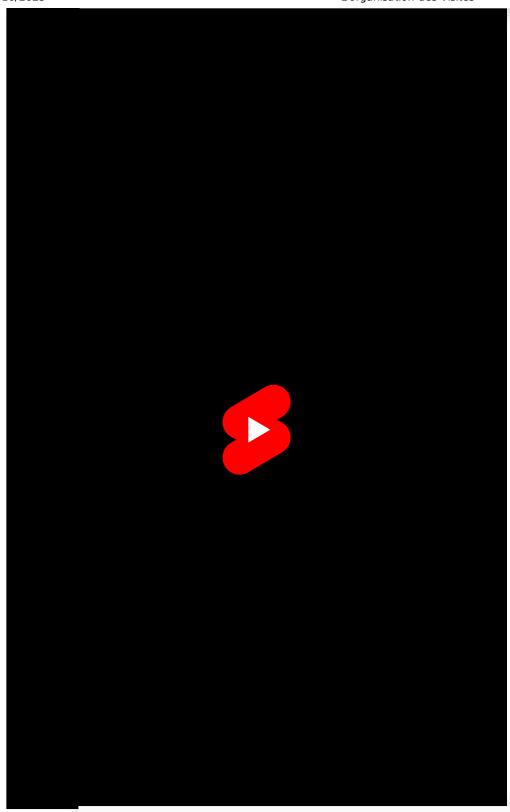
"C'est juste u



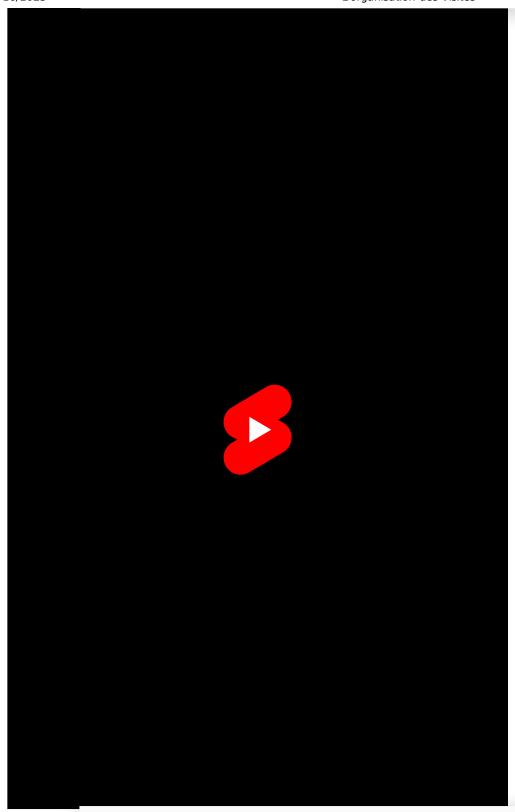
"Ce n'est que



"La gestion c



"Ma commur



"ça ne conce

